

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 Mars 2020

L'an deux mil vingt, le six mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- -HENRY Bernard-Mr THIRY William - Mr COURTIER Pascal- -CASTAGNOZZI Valérie-BAUM Eric -Mr DROUIN Henri

Excusé : Mr COLLET Florian (procuration à Mr GODEY Alain)

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 26/02/2020

Conseillers présents : 12

date affichage : 09/03/2020

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Mr DUBOIS Gilles

Affaire n°1 du 06/03/2020

Compte de gestion 2019 du budget principal de la commune

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité,

le compte de Gestion 2019 du budget principal de la commune dressé par le Receveur Municipal.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 09/03/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 Mars 2020

L'an deux mil vingt, le six mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- -HENRY Bernard-Mr THIRY William - Mr COURTIER Pascal- -CASTAGNOZZI Valérie-BAUM Eric -Mr DROUIN Henri

Excusé : Mr COLLET Florian (procuration à Mr GODEY Alain)

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 26/02/2020

Conseillers présents : 12

date affichage : 09/03/2020

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Mr DUBOIS Gilles

Affaire n°2 du 06/03/2020

Vote du compte administratif 2019 du budget principal de la commune

Monsieur Victor SALGUEIRO, 1^{er} Adjoint donne lecture du compte administratif 2019 du budget principal de la commune, dressé par Madame BRETON Clara, qui se résume comme suit :

Fonctionnement

-Dépenses de Fonctionnement : 397 500,84 euros

-Recettes de Fonctionnement : 471 888,36 euros

Investissement

-Dépenses d'investissement : 673 554,30 euros

-Recettes d'investissement : 71 500,42 euros

Report de Fonctionnement 2019 : 284 921,04 euros

Report d'investissement 2019 : 853 657.12 euros

Soit un excédent global de Fonctionnement de **359 308.56 euros**

Soit un excédent global d'investissement de **251 603.24 euros**

Madame Clara BRETON, Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

*vote et approuve le compte administratif 2019 du budget principal de la commune dressé par Madame BRETON Clara, Maire.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 09/03/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 Mars 2020

L'an deux mil vingt, le six mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- -HENRY Bernard-Mr THIRY William - Mr COURTIER Pascal- -CASTAGNOZZI Valérie-BAUM Eric -Mr DROUIN Henri

Excusé : Mr COLLET Florian (procuration à Mr GODEY Alain)

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 26/02/2020

Conseillers présents : 12

date affichage : 09/03/2020

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Mr DUBOIS Gilles

Affaire n°3 du 06/03/2020

Affectation du résultat du budget principal de la commune 2019

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2019

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

*un excédent de fonctionnement de 74 387.52 euros

*un excédent reporté de 284 921.04 euros

Soit un excédent cumulé de 359 308,56 euros

Un déficit d'investissement de 602 053,42 euros

Un excédent reporté de 853 657.12 euros

Soit un excédent de 251 603,24 euros

Décide à l'unanimité,

D'affecter le résultat comme suit :

C/002 : résultat reporté en fonctionnement 359 308,56 euros

C/001 : résultat d'investissement reporté 251 603.24 euros

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 09/03/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON :

